Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs mois, une **épidémie** majeure de **Zika** sévit en Amérique du Sud et en Amérique centrale. A ce stade, des cas ont été notifiés dans 26 pays et territoires de la région. La France est concernée : la Martinique et la Guyane viennent de rentrer en phase épidémique. Des premiers cas ont par ailleurs été détectés en Guadeloupe et à Saint Martin. Le niveau d'alerte est aujourd'hui élevé, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de Zika constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Cela signifie concrètement que les recherches pour le développement d'un vaccin vont s'accélérer. Des initiatives à la fois publiques et privées sont d'ailleurs déjà en cours.

Dans la plupart des cas, 70 à 80% des cas, ce virus ne donne lieu à aucun symptôme, ce qui complique sa détection et donc son endiguement. Dans la très grande majorité des cas où des symptômes apparaissent, ces symptômes sont bénins, tels que des maux de tête, des courbatures ou de la fatigue. Dans des cas plus rares, les effets du virus sont plus graves et peuvent entrainer un syndrome de Guillain Barré, c'est-à-dire des complications neurologiques sévères. Le lien entre la contamination de femmes enceintes et le développement de malformations congénitales est par ailleurs très fortement suspecté.

Ce virus est transmis par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique du genre Aedes. C'est actuellement la seule transmission formellement attestée au niveau international. Cependant, des éléments nouveaux sont intervenus hier à propos de quelques cas de transmission sexuelle du Zika. Se pose dès lors la question de mesures de précaution, point sur lequel je reviendrai.

Je me suis entretenue ce matin encore avec les parlementaires ultramarins et la ministre des outre-mer pour m'assurer que toutes les préoccupations des personnes résidant dans les départements français d'Amérique sont bien prises en compte, en particulier les femmes enceintes. Nous allons travailler Ã renforcer ensemble l'efficacité des mesures de prévention, notamment de la lutte anti-vectorielle.

I- Je veux maintenant faire un point très précis sur la situation épidémiologique en France.

L'épidémie est aujourd'hui installée en Martinique et en Guyane, avec respectivement 2287 et 245 cas évocateurs, dont près d'une centaine ont fait l'objet d'une confirmation biologique. 10 cas autochtones ont également été confirmés en Guadeloupe et 1 cas à Saint Martin.

Au total depuis le début de l'épidémie dans les départements français d'Amérique, 20 femmes enceintes ont été détectées positives au virus Zika. Ces femmes font l'objet d'un suivi renforcé, aucune malformation n'a été détectée à ce jour. 2 cas de syndrome de Guillain Barré ont par ailleurs été pris en charge, l'un d'entre eux est toujours en réanimation au CHU de Fort-de-France.

S'agissant de la Métropole, 9 cas importés de zika ont été pris en charge depuis le début de l'année. L'un d'entre eux, de retour en métropole après un séjour dans une zone touchée par le virus, présente une forme neurologique de l'infection.

Je veux rappeler que la saison hivernale actuelle n'est pas propice au développement des moustiques en métropole et qu'il n'y a donc pas aujourd'hui de risque épidémique dans l'hexagone.

II- Je veux maintenant revenir sur les mesures mises en place pour faire face à cette épidémie.

Dès le mois de juillet dernier, les Agences régionales de santé des départements français d'Amérique ont été mobilisées pour préparer notre système de santé à l'apparition du Zika. Elles ont activé les systèmes de surveillance.

Le 11 décembre, un message a été adressé aux Agences régionales de santé pour leur faire part du risque élevé de contamination au Zika sur notre territoire, et leur demander d'élaborer

un plan d'action.

Le 19 décembre, les deux premiers cas autochtones de personnes contaminées par le virus ont été confirmés en Guyane et en Martinique. Le même jour, des messages électroniques « MARS » et « DGS URGENT » ont été envoyés par le Ministère à tous les établissements de santé et à tous les professionnels de santé pour leur indiquer la conduite à tenir face à cette épidémie, avec une vigilance particulière pour les femmes enceintes.

Depuis ce jour, des messages leur ont été adressés très régulièrement pour actualiser les recommandations de suivi et de prise en charge.

La Martinique et la Guyane ont franchi le seuil épidémique, respectivement les 20 et 22 janvier 2016.

Le 22 janvier, le Haut conseil de la santé publique m'a remis son rapport sur le suivi des femmes enceintes. Le même jour, j'ai donc adressé des recommandations actualisées sur lesquelles je vais revenir dans un instant.

Notre système de santé et d'alerte sanitaire est pleinement mobilisé. Trois objectifs sont poursuivis : prévenir, renforcer le suivi et anticiper.
Prévenir, d'abord. L'information à la population a été renforcée dès l'apparition du premier cas, notamment grâce à la presse régionale. L'objectif de ces informations est de sensibiliser l'ensemble du grand public aux mesures de protections individuelles, en particulier contre les piqûres de moustiques. J'ai saisi le

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour que soient diffusés dans les médias locaux des spots radiophoniques puis télévisés. Je rappelle que le port des vêtements couvrants, l'utilisation de répulsifs et de moustiquaires enduites sont recommandés.

Je l'ai dit, des éléments nouveaux font état de quelques cas de transmission sexuelle du virus. Se pose donc la question de mesures de précaution.
Les autorités britanniques et irlandaises ont recommandé hier le port du préservatif pour le partenaire masculin d'une femme enceinte ou ayant un projet de grossesse lorsqu'il est ou a été exposé au Zika.

Un avis du conseil national professionnel de la gynécologique obstétrique, dont je viens d'avoir connaissance et qui vient d'être rendu public, va dans le même sens et recommande – je cite – « l'emploi du préservatif pour les femmes enceintes ou en âge de procréer en zones d'endémie, ou dont le compagnon est suspect d'être infecté ».

J'ai donc saisi ce matin en urgence le Haut conseil de la santé publique pour qu'il me confirme, dans les tous prochains jours, ces recommandations pour la France.

Prévention toujours, avec la lutte anti-vectorielle. En lien quotidien avec les services préfectoraux et les collectivités territoriales, nous avons renforcé les mesures visant à limiter la prolifération des moustiques. Ces mesures visent à détruire les gites potentiels de reproduction des moustiques, en supprimant l'eau stagnante, par exemple dans les gouttières ou dans les jardins. Je veux renforcer encore ces moyens par une mobilisation supplémentaire, notamment avec l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) et le service civique. Des recherches sont en cours pour améliorer les connaissances sur la résistance des moustiques, afin d'optimiser les traitements. Je salue l'engagement des collectivités territoriales.

Second objectif : renforcer le suivi. Les Agences régionales de santé de Martinique et de Guyane ont installé un comité de suivi hebdomadaire avec les professionnels de santé et les services de Protection maternelle et infantile (PMI) sur la prise en charge des femmes enceintes. Un suivi et une prise en charge spécifiques ont été mis en place pour les femmes enceintes résidant dans les territoires concernés. Très concrètement, toutes les femmes enceintes sont invitées à consulter un médecin pour être précisément informées. En cas de suspicion d'infection, un bilan étiologique complet est réalisé, la recherche du virus est effectuée, et en cas d'infection confirmée, se met en place une surveillance échographique mensuelle orientée sur des signes neurologiques.

Par ailleurs et à titre conservatoire en attendant les résultats des discussions au sein de l'OMS, l'Agence de la Biomédecine (ABM) vient d'adresser aux établissements de santé des départements concernés la recommandation de différer les dons de gamètes et les assistances médicales à la procréation (AMP).

S'agissant de personnes qui reviendraient en métropole après un séjour dans l'un des territoires concernés, l'ABM recommande de différer les dons de gamètes et les assistances médicales à la procréation (AMP) sur une période de 28 jours après le retour et la réalisation d'un examen du sperme.

S'agissant du test de diagnostic biologique permettant d'attester de la contamination par le virus Zika, il est actuellement pris en charge dans un cadre hospitalier ; j'ai décidé d'engager en urgence la procédure permettant la prise en charge de ce test en ville dans les plus brefs délais.

Troisième objectif, enfin : anticiper. Tout est mis en oeuvre pour garantir la capacité totale de notre système de santé à faire face à cette épidémie. J'ai mobilisé l'Etablissement de Préparation et de Réponses aux Urgences Sanitaires (EPRUS). Quatre de ses professionnels de santé sont sur place depuis vendredi dernier. Leur objectif : évaluer les besoins complémentaires à fournir aux hôpitaux et aux médecins dans ces territoires. Aujourd'hui, les établissements et professionnels de santé répondent bien et efficacement aux besoins de la population, alors même que l'épidémie de grippe se répand.

Sans attendre les résultats définitifs de la mission d'évaluation de l'EPRUS, j'ai décidé de renforcer le matériel de prise en charge en réanimation des syndromes neurologiques graves dans les hôpitaux concernés. Dès le début de semaine prochaine, 6 respirateurs supplémentaires seront donc livrés au CHU de la Martinique et 2 respirateurs supplémentaires au CH de Cayenne en Guyane.

L'EPRUS a par ailleurs d'ores et déjà « pré-mobilisé » des renforts en professionnels de santé, dans le cas où la situation le nécessiterait localement. 50 réservistes, dont des réanimateurs, sont prêts à partir si nécessaire. L'objectif est de constituer des équipes médicales (4 à 5

médecins réanimateurs et 6 à 8 infirmiers) susceptibles de prendre en charge une unité de 4 lits de réanimation.

La mission de l'EPRUS poursuivra son évaluation en Martinique jusqu'à ce soir. Elle se rendra ensuite en Guyane, puis en Guadeloupe. Nous pourrons ainsi adapter notre réponse à l'évolution de la situation en temps réel.

III- Je veux enfin revenir sur les recommandations adressées aux femmes enceintes ayant prévu de se rendre dans les zones touchées par l'épidémie.

Ma volonté n'est pas d'alarmer. Ma responsabilité de Ministre de la Santé, c'est d'informer, de protéger – en particulier les femmes enceintes.

Dès le 19 décembre, date de l'identification du premier cas sur le territoire national, des recommandations ont commencé à être diffusées oralement dans les avions en direction et au retour des zones concernées par le virus, qu'il s'agisse des Départements français d'Amérique ou de pays étrangers touchés par l'épidémie.

L'avis du Haut conseil de la santé publique, qui m'a été remis le 22 janvier, précisait les recommandations de suivi des femmes enceintes dans les territoires concernées par le virus. Il recommandait par ailleurs aux femmes enceintes ayant un projet de déplacement dans des territoires touchés de reporter leur voyage.

J'ai officiellement formulé cette recommandation ce même jour, et l'ai rappelée le 28 janvier dernier. Là encore, les zones concernées ne sont évidemment pas seulement les départements français d'Amérique. La même recommandation vaut pour tous les pays d'Amérique latine concernés. D'autres pays ont formulé la même recommandation à l'attention de leurs ressortissantes : les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Le Brésil lui-même vient de recommander aux femmes enceintes de ne pas se rendre sur son territoire.

Mesdames, Messieurs,

Ces mesures sont appelées à évoluer. Nous suivons la situation en temps réel. Face à une situation d'alerte, tous est mis en oeuvre pour garantir la sécurité de nos compatriotes et la protection des femmes enceintes, pour qui le risque est très élevé.

Je me rendrai avant la fin du mois dans les Départements français d'Amérique pour faire le point sur la mobilisation de notre système de santé, et m'assurer des mesures déployées pour faire face à l'épidémie.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi